

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la vente, par la communauté urbaine de Lyon à la société SAE Immobilier ou toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait, d'un immeuble situé 3, rue des Aqueducs à Lyon 5°.

Il s'agit d'une parcelle de terrain couvrant une surface de 149 mètres carrés ainsi que du bâtiment de trois niveaux à usage d'habitation et de commerce qu'elle comporte.

La société SAE Immobilier a sollicité l'acquisition de ces biens afin de les incorporer au fonds contigu dont elle se rend actuellement propriétaire, dans le cadre de la réalisation d'un programme de construction de trois bâtiments, de chacun trois étages sur rez-de-chaussée, comportant au total environ soixante logements et neuf commerces en pied d'immeubles, pour une surface hors oeuvre nette (SHON) globale d'environ 5 500 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cette vente serait consentie moyennant le prix de 200 000 F conforme à l'avis des services fiscaux, étant précisé que la parcelle en cause est partiellement frappée d'alignement et que cette emprise d'alignement serait rétrocédée gratuitement à la Communauté urbaine après réalisation de la démolition du bâtiment que la société SAE Immobilier, ou toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait, prendrait à sa charge ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 200 000 F en recettes - compte 775 - fonction 651,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 433 484,40 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 651 - en recettes - compte 211 800 - fonction 651,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 233 484,40 F en recettes - compte 776 100 - fonction 01 - en dépenses - compte 190 000 - fonction 653.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

